

JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE, 17 OCTOBRE 2002

LE DIALOGUE AVEC LES PLUS PAUVRES
UNE LONGUE HISTOIRE DE LUTTE POUR
LE DROIT A LA PAROLE.

LST Andenne :
26, rue d'Horseilles,
5300 Andenne
085/84 48 22
andenne@mouvement-lst.org

LST Ciney-Marche
5, route de France
5377 Baillonville
0479/28 90 57
Ciney-marche@mouvement-lst.org

Fédération LST
27, rue Pépin
5000 Namur
081/22 15 12
federation@mouvement-lst.org

Province du Hainaut
1, rue de l'Escloperie
7040 Quévy-le-Grand
065/88 59 50
hainaut@mouvement-lst.org

LST Namur
27, rue Pépin
5000 Namur
081/22 15 12
namur@mouvement-lst.org

LST Tubize
C/O Claire et JF Funk
Rue du Centre, 19
1460 Virginal
067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org



Mouvement LST
www.mouvement-LST.org

**Ce document est un apport supplémentaire aux réflexions émises
en 1996, 1998, 1999 et 2001,
Publiées à l'occasion des mêmes journées mondiales du refus de la misère.**

Ces documents sont disponibles aux adresses reprises en couverture.

1. Une longue histoire de luttes pour le droit à la parole

Une vie de plus en plus difficile pour les plus pauvres

Le 17 octobre 1996 nous avons organisé une marche dans différents quartiers de la ville, qui furent pendant de nombreuses années les lieux de vie des plus pauvres.

Nous terminions notre itinéraire « historique » devant l'entrée de « l'Hospice Saint Gilles », l'actuel Parlement wallon.

Nous avons rappelé sur le porche de ce Parlement que le lieu fut pendant des siècles le témoin des résistances à la misère des plus pauvres.

Ce lieu est aussi représentatif de la manière dont « l'Etat » assumait sa mission de secours par rapport aux plus pauvres, tantôt d'une main secourante, tantôt par l'enfermement, tantôt par la répression.

Nous avons émis, ce 17 octobre 96, le souhait que les nouveaux occupants de ces lieux puissent devenir des acteurs qui se solidarisent des luttes et des résistances à la misère des plus pauvres. C'est dans cette volonté de rappeler les choses que nous avons demandé à rencontrer des membres du Parlement wallon ce 17 octobre 2002.

A l'occasion des 17 octobre 1999 et 2001, nous avons diffusé avec des militants du mouvement LST deux documents de réflexion dans lesquels nous mettions en évidence les contradictions soulevées dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté.

Nous y mettions en évidence le fait que pour les plus pauvres la vie est de plus en plus difficile.

Voici notre constat : le résultat des diverses politiques menées, tant au niveau fédéral que régional, contribue à fragiliser les plus pauvres. Cette fragilisation se traduit bien sûr au point de vue économique mais aussi par rapport à ce qu'on nomme « le lien social ».

Lutter contre la pauvreté ou gérer la misère ?

Les diverses mesures qui nous sont « imposées » dans un objectif d'intégration, ou pour nous conformer aux exigences qui permettent d'accéder aux « droits des minima », renforcent le contrôle social sur notre vie et contribuent à augmenter le « marquage social » que nous subissons. ...

« T'as vu : il ne sait pas payer son courant » !

« T'as vu : on lui a placé les enfants parce qu'ils ont été expulsés » !

« T'as vu : ils ont des bons pour payer les médicaments chez le pharmacien » !

« Il doit partir tôt car il loge dans une maison d'accueil et la porte est fermée à 21h » !

« Le service social de l'école paiera l'excursion de votre enfant ».

C'est le cas à travers les divers « minima » qui prétendent garantir un accès à certains biens et services pour les plus pauvres. Minimum d'électricité, minimum d'eau, et on peut ajouter les "minima" de logement, de soins de santé, d'accès à l'école etc...

La plupart du temps, les « mesures » proposées contribuent plus ou moins efficacement à **gérer la pauvreté** mais elles sont rarement pensées pour lutter contre ce qui produit la grande pauvreté.

Au niveau économique, les politiques « d'activation » contribuent dans bien des cas à fragiliser les allocataires sociaux. Au nom de l'activation, des malades seront remis sur le marché du travail (via le chômage) et verront de ce fait leurs revenus considérablement diminués alors que leur santé nécessite de nombreux frais.

Le Rapport Général sur la Pauvreté : une ouverture au dialogue ?

Dans le cadre du Rapport Général sur la pauvreté réalisé à la demande du gouvernement Fédéral et publié en 1994, les plus pauvres, à travers leurs associations, mettaient en évidence une série de questions et de constats.

On y souligne des politiques dont la mise en œuvre contribue à augmenter la pauvreté et les inégalités par rapport aux plus faibles.

Huit ans après la publication de ce Rapport Général sur la Pauvreté (RGP), nous constatons que le dialogue sur de nombreuses questions que nous soulevons est étouffé.

Est-ce le dialogue qui fait peur ou les questions que nous soulevons ? Ou peut-être les deux ?

2. Des lieux de dialogue ?

Le service de lutte contre la pauvreté : rythme du plus lent ou rythme des dominants ?

Il y a bien entendu la structuration d'un lieu de dialogue permanent mis en place à travers le Service de lutte contre la pauvreté. Nous y sommes présents avec nos associations et ce lieu est très important pour nous.

Nous constatons cependant les difficultés rencontrées pour développer à travers ce lieu des moyens de dialogue qui soient respectueux du rythme et de la manière de travailler que nous avons dans le cadre de nos associations.

Nous ne pouvons pas suivre un rythme insoutenable qui n'est accessible qu'à des « spécialistes » d'un autre monde que le nôtre.

La « charte » en Région Wallonne : sœur Anne ne voit toujours rien venir !

Nous avons également investi beaucoup d'énergie en Région Wallonne pour construire une « Charte » qui soit l'expression de notre volonté commune de lutter contre ce qui produit la grande pauvreté, avec les divers pouvoirs politiques de la Région Wallonne et les administrations.

Ce travail, réalisé en collaboration avec la DIIS et trois associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la pauvreté rejoint en cela par d'autres associations, n'a pas abouti. Nos associations, ATD Quart-monde, Luttes Solidarités Travail et Solidarités Nouvelles, qui portent ce projet, ne le laisseront pas aller aux oubliettes.

Il y a là un premier chantier à entamer avec les parlementaires wallons pour concrétiser ce projet.

On ne peut que constater également le manque d'implication de la Région Wallonne dans des lieux structurels élaborés dans le cadre du suivi du Rapport Général sur la pauvreté.

C'est le cas au niveau de certaines instances du Service de lutte contre la pauvreté, c'est aussi

le constat que nous faisons par rapport à la timidité de l'implication de la Région dans le rapport bisannuel sur la pauvreté.

Ces lieux devraient être une occasion pour tenter de mettre en place des moyens de dialogue authentiques, entre les plus pauvres et les pouvoirs de décisions, qui aillent au-delà de « rencontres citoyennes » trop ponctuelles et superficielles, si on se place du point de vue des plus pauvres.

Le Revenu d'Intégration : une loi contre l'avis des plus pauvres, pourtant « consultés ».

Dans le cadre de la nouvelle législation sur le revenu d'intégration qui remplace la loi du minimex, on ne peut qu'insister sur l'absence de dialogue entre les décideurs qui ont promulgué cette nouvelle loi et les personnes qui en dépendent.

La mobilisation, entre autres des plus pauvres à travers leurs associations, pour empêcher le vote de la loi sur le revenu d'intégration confirme cette absence de dialogue.

Dans ce cas précis, le ministre confondait un réel dialogue avec la participation des associations à une rencontre qu'il organisait pour dire ce qu'il avait décidé.

Si nous faisons appel en permanence à la construction d'un dialogue entre les plus pauvres et les divers pouvoirs de décision, nous devons bien constater que bien souvent cette pratique du « dialogue » devient dangereuse car elle est mise en œuvre n'importe comment pour cautionner des choses qui sont décidées ailleurs.

3. La parole aux « usagers » ?

Donner la parole aux usagers...

-Dans le contexte actuel, on parle de plus en plus de donner la parole aux pauvres, aux usagers, aux bénéficiaires, ... autant d'expressions qui traduisent une intention de mettre en place un *dialogue* entre les différentes parties de la « société civile », les citoyens, le monde scientifique, les politiques, les administrations, etc...

...un paquet d'incompréhensions...

Nous nous interrogeons à ce sujet sur base de nos expériences en matière de dialogue.

Ce dialogue, nous le voulons à différents niveaux de notre existence.

L'expérience que nous avons de cette recherche de dialogue au niveau de divers services sociaux ou administrations se résume bien souvent, et dans le meilleur des cas, **à un paquet d'incompréhensions.**

...dans les logements sociaux, à l'école, à l'Aide à la Jeunesse, au CPAS,...

Ce sont les contacts qui n'aboutissent pas avec la société de logement social, qui ne veut plus accepter de retard dans un plan d'apurement d'une dette de loyers. Ils ne peuvent pas comprendre que nous devons parfois choisir entre payer des soins de santé et honorer le plan de remboursement d'un arriéré de loyer.

Ce sont les impossibilités à se faire comprendre par un service d'Aide à la jeunesse qui agit

en fonction des avis des aides familiales et de l'assistante sociale du CPAS.

Les décisions se prennent sans tenir compte de ce que, nous les parents, nous avons à dire.

Nous pourrions parler de l'accès à l'école pour nos enfants. Le prix de la scolarité qui pose bien souvent problème. De nouveau, si on a des difficultés, on nous rappellera qu'il y a un service social pour aider les parents qui ont des difficultés.

Bien souvent, une telle démarche est pénible pour nous, parents, mais encore bien plus lourde de conséquences pour nos enfants qui devront « s'intégrer » dans le milieu scolaire.

Comment un enfant peut-il s'intégrer dans l'école et apprendre avec d'autres dans de bonnes conditions, si il sait que ses parents, sa famille, tout sont milieu, ne sont pas à l'aise face à cette école.

Nous voulons entrer en dialogue avec l'école sur d'autres bases que celle de venir en demandeurs « d'aide ».

Le règne des experts

C'est le médecin conseil de la mutuelle qui remet sur le marché de l'emploi un travailleur en situation d'incapacité alors que manifestement rien ne s'est amélioré dans son état de santé. Pour entrer en dialogue dans une telle situation, il faut avoir la force et les moyens d'introduire un recours au tribunal du travail.

Pour le travailleur malade qui retourne au chômage, c'est un revenu diminué de quelque 250 Euros par mois alors que sa santé nécessite de nombreux frais.

Face aux « experts » de toutes sortes, il est impossible de pouvoir entamer un dialogue seul, sans faire appel à d'autres spécialistes. Mais alors quel dialogue ? Et avec qui ?

L'accompagnement au CPAS : une porte d'ouverture au dialogue, mais un droit contesté

Dans nos contacts avec les CPAS, nous avons souvent souligné l'importance d'être accompagnés par des amis au moment où on ne sait plus être entendu par les assistants sociaux. C'est souvent dans le cadre de telles rencontres que des ébauches de dialogue peuvent se tisser. L'ami est parfois simplement là et ne dit pas grand-chose. Mais, dès qu'il est présent, la relation avec le travailleur social évolue car il y a une troisième personne, ne serait-ce que comme témoin.

Nous constatons que l'Union des villes et communes conteste vivement un des aspects de la loi sur le revenu d'intégration qui « renforce » le droit pour toute personne demandeuse de se faire accompagner par une personne de son choix si elle le désire.

Notons que ce droit à être accompagné est inscrit dans la loi depuis la création des CPAS en 1976.

4. Le dialogue « politique » actuel : un piège ?

Il est surprenant de voir des décideurs politiques^[1] ou autres, s'engager par de grandes déclarations à penser les projets d'action de lutte contre la pauvreté avec les plus pauvres.

Le dialogue s'arrête avec le discours attendu !

Quand ce que nous disons en groupe dans le cadre de nos associations ne correspond pas aux discours attendus, le « dialogue » est rompu.

Les dés sont pipés !

Souvent le piège réside dans le financement des associations pour qui la liberté d'expression est conditionnée par le « respect » de certaines règles.

Ces règles de bonne pratique mettront une sourdine aux paroles et aux propositions des plus pauvres qui « libèrent » leur expression concernant les souffrances qu'ils vivent et les injustices qu'ils subissent.

Prenons par exemple ces jeunes ou ces pères de familles qui trouvent un « job » de quelques jours dans le cadre de « l'été solidaire » organisé par une régie de quartier. Qui sera le relais de leurs questions, de leurs attentes légitimes de travailleurs par rapport à la qualité d'un emploi ? Avec qui pourront-ils construire des solidarités durables pour envisager un avenir qui ne plonge pas les travailleurs les plus pauvres dans des formes d'emplois de plus en plus « exploiteuses ».

Une parole récupérée !

Une autre solution est de rassembler les plus pauvres directement dans l'objectif d'une rencontre citoyenne. Ces invitations se réalisent via des « relais » fiables tels que des services sociaux de CPAS, des banques alimentaires, des régies de quartiers, des médiateurs de dettes ou autres, des administrations comme l'ONEM, le CPAS etc.

Ce genre de rencontres permet aux décideurs de dire qu'ils ont consultés les personnes concernées à propos de telle ou telle proposition. Ce fut entre autres le cas avec la réforme du minimex. Ce fut le cas avec le ministre des Affaires sociales dans sa réforme du financement des soins de santé.

Des entraves au droit d'association des plus pauvres !

Néanmoins, ces rencontres ponctuelles ne permettent certainement pas un travail en profondeur ou une démarche de citoyens qui construisent librement le « droit d'association ».

Rappelons que ce droit est d'ailleurs grandement limité pour les plus pauvres. Que ce soit pour les chômeurs ou pour les minimexés. La participation à des activités (non lucratives) dans le cadre de nos associations nécessite une autorisation préalable ou à tout le moins de prévenir les administrations concernées.

^[1] Entre autres à la suite de la publication du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP) réalisé par des associations où les pauvres prennent la parole et la Fondation Roi Baudouin. FRB 1994.

Tout est une question de point de vue

Le point de vue est l'endroit d'où on se place pour observer un paysage ou un fait, ou d'autres choses encore.

Le point de vue des plus pauvres.

En ce qui nous concerne, le regard que nous portons sur les pratiques du « dialogue », s'enracinent dans le point de vue que les plus pauvres peuvent avoir du monde des dominés.

Notre participation à l'élaboration du Rapport Général sur la pauvreté et à son suivi va dans ce sens. Les réflexions que nous élaborons actuellement aussi.

Qui donne la parole aux pauvres ?

La première question qui nous vient à l'esprit est de savoir qui décide de donner la parole aux pauvres.

Par exemple, nous savons, pour l'expérimenter régulièrement, que lorsqu'on est au chômage, il est interdit de participer à certaines activités (non économiques, non commerciales) qui relèvent du droit d'association le plus élémentaire.

Certaines personnes minimexées qui participaient à des rencontres au niveau de notre association se voyaient conseiller de ne plus nous fréquenter pour que ça se passe bien avec le CPAS.

Des CPAS ont même obligé les bénéficiaires du minimex à participer à des temps de « rencontres formation » quelques heures par semaine.

Au regard de notre histoire, Il nous apparait important d'éclairer ultérieurement cette question : Qui décide de donner la parole aux pauvres ?

5. Prendre la parole

Des lieux de parole dans nos associations et ailleurs,...

...Ce ne sont pas les conversations du café du commerce.

Le dialogue, la prise de parole, une réflexion avec d'autres sur notre vie, sur la société et sur son évolution, etc. Tout cela, nous l'expérimentons dans les associations où nous décidons de nous rassembler.

Nous n'attendons pas qu'on nous donne la parole pour dire haut et fort le cri de nos souffrances et ce que nous savons des injustices faites aux plus pauvres.

Construire une parole : tout un chemin...

Nous savons le temps souvent très long qu'il faut pour libérer cette parole. Ce travail d'éducation permanente, nous le faisons au fil des ans dans différents lieux de nos associations.

Sachant le prix à payer pour construire un droit d'association, quand dans la misère tout est fait pour diviser, nous ne pouvons qu'être questionneurs par rapport à ces lieux où la parole

des pauvres semble si facile à se dire.

...quand tout nous pousse à nous taire !

La question de point de vue est encore présente dans l'utilisation que feront les autres de notre parole. Au niveau de la vie quotidienne, nous savons la prudence qu'il faut pour dire les choses.

Comment dire que pour trouver les moyens de vivre, il faut travailler au noir ?

On retient encore sa parole malgré le fait que maintenant le « travail noir » est organisé par les pouvoirs publics. En fait le travail noir devient plus « clair » quand il se fait à travers diverses formes d'activations et autres ALE.

C'est la face cachée de « l'Etat social actif » qui met en péril les protections de l'ensemble des travailleurs en organisant un secteur économique de plus en plus déréglementé.

Dans le Rapport Général sur la pauvreté, nous avons effectivement posé la question de la possibilité, pour un bénéficiaire qui voudrait entrer dans une activité professionnelle, de formation, ou d'occupation bénévole de conserver en tout ou en partie ses allocations sociales. Ce type d'activation est déjà présent depuis de nombreuses années dans le cadre des mesures de résorption du chômage. Notre proposition consistait simplement à élargir les possibilités d'entrer dans des activités sans prendre le risque de perdre tout revenu. Cela sur base d'une demande volontaire d'un bénéficiaire et pas dans le cadre de législations contraignantes.

La réponse que nous avons reçue se résume à un Etat social actif qui va imposer à tous les allocataires sociaux de « s'insérer » dans le tissu économique à travers des formes d'emplois de plus en plus quelconques et précaires.

Comme nous l'avons dit dans le Rapport Général sur la pauvreté, et dans les documents que nous avons diffusés à l'occasion des 17 octobre précédents, ce que les pauvres sont obligés d'expérimenter en matière « d'emplois » de misère qui traduisent les nouvelles formes d'esclavagismes, sera élargi de plus en plus au monde du travail.

A propos de la nouvelle loi sur le revenu d'intégration, la manière dont les choses sont construites illustre assez « le non dialogue ».

La participation des pauvres à l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté exige des bouleversements dans les méthodes de travail et dans la durée du dialogue.

Une Chronique sur les CPAS.

Dans le cadre de la nouvelle législation sur le revenu d'intégration, il nous semblait important de pouvoir élaborer une évaluation sur ce qui existait auparavant. Nous pensons également qu'il est important de faire cette évaluation au départ de l'histoire que portent les plus pauvres face à la mise en œuvre du droit au minimex.

Nous avons réalisé un travail collectif d'évaluation sur la manière dont nous avons vécu l'application de la loi du minimex. Cela nous a pris beaucoup de temps.

Nous avons donc comparé ce que dit la loi du minimex avec les réalités que nous avons dû vivre pour faire appliquer cette loi et cela depuis les premières années de son existence.

Ce travail collectif fondé sur les récits de personnes ou de familles qui participaient aux rencontres « des caves » ou encore d'amis avec qui nous avons fait un bout de chemin en solidarité, a pris la forme d'un livre qui doit sortir prochainement des presses d'un éditeur.

Ces récits des luttes menées par les plus pauvres pour faire appliquer une loi qui était prévue pour garantir à chacun un minimum de moyen d'existence, illustre une fois de plus tout ce qu'il faut mettre en œuvre pour résister à la misère.

Cette « chronique », qui raconte comment les plus pauvres contribuent à la mise en œuvre d'un droit, est pour nous importante pour deux raisons au moins.

D'une part, la loi sur le minimex est remplacée depuis octobre 2002 par une nouvelle législation qui concerne le « revenu d'intégration ». Cette nouvelle loi ramène des zones d'arbitraire que la loi du minimex voulait supprimer, et nous aurons l'occasion d'en reparler.

D'autre part, cette chronique constitue de fait un élément d'évaluation de la pratique de la loi sur le minimex qui a fonctionné pendant un peu plus de vingt-cinq ans.

Évaluation particulière puisqu'elle trouve son contenu dans les combats menés par les plus pauvres pour faire vivre ce droit au minimex et que l'élaboration du texte repose sur une démarche collective étalée sur plusieurs années.

Nous devons bien constater que les évaluations qui prévalent dans l'élaboration de la loi sur le revenu d'intégration émanent de « l'expertise » de quelques centres de recherche et universités associés aux « spécialistes » chargés de mettre en œuvre dans nos législations les orientations décidées pour les « grands marchés » européens ou mondiaux. Le « tous actifs » répond à la volonté actuelle de mettre « tout au marché »

A propos de l'avis des « usagers », et d'une pensée qui se construit dans les solidarités et les luttes collectives pour survivre, il faut bien reconnaître qu'il y a peu de lieux qui permettent une telle démarche.

Nous avons appris que la parole, il ne faut surtout pas attendre qu'on nous la donne. Nous devons la prendre et rendre public ce que nous avons à dire.

C'est cela la « chronique » rendre public tout ce que nous devons faire pour mettre en œuvre le minimex.

C'est aussi le sens que nous donnons aux rencontres que nous suscitons et aux réflexions que nous diffusons à l'occasion du 17 octobre.